

Session du lundi 9 mai 2011

**AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ PAR :
58 POUR
10 ABSTENTIONS**

RAPPORTEUR : M. Francis DA COSTA

1) Présentation du CPRDFP

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie modifie substantiellement la coordination régionale des politiques de formation professionnelle. Des objectifs communs doivent être définis au sein d'un Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), cosigné par le président du Conseil Régional, le Préfet de Région et les autorités académiques.

Le CPRDFP, défini par la loi, « a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et d'assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des hommes et des femmes à chacune de ces filières de formation. Il comporte des actions d'information et de formation destinées à favoriser leur insertion sociale. Il définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et la validation des acquis de l'expérience ».

Son élaboration s'effectue au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et des Formations Professionnelles (CCREFP). Les débats se sont déroulés dans un cadre partenarial, réunissant la Région, l'État, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés, ainsi que le Président du CESER. Des partenaires extérieurs au CCREFP, prévus la loi, ont été associés : il s'agit de Pôle Emploi et des organismes de formations.

Douze ateliers de travail ont permis d'aborder différentes thématiques de réflexions, centrées autour de trois axes : la construction des parcours publics en formation professionnelle tout au long de la vie ; la gouvernance et la cohérence entre les dispositifs de formation ; la méthodologie et l'accompagnement de la vie du CPRDFP.

Le CPRDFP doit être conclu au plus tard le 1^{er} juin 2011 pour une durée de 4 ans.

2) Quelques remarques préalables

Le CESER tient à rappeler l'existence de deux documents récents qui auraient mérité d'être davantage pris en compte lors des ateliers de préparation du CPRDFP. Il s'agit :

- du dossier du CREFOR, paru en février 2010 dans la collection « Eclairages » et intitulé « le droit à l'information et à l'orientation », qui clarifie notamment le concept d'orientation et montre qu'elle a un rôle à jouer face aux actuels bouleversements du monde du travail,
- du rapport du CESER de Haute-Normandie sur « l'orientation tout au long de la vie », publié en juin 2010 et qui préconise des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité du système d'orientation, aussi bien à destination des publics que des institutions.

De manière globale, le CESER regrette les conditions dans lesquelles les travaux ont été conduits, en particulier le calendrier des ateliers resserré sur quelques semaines, l'absence de diagnostic au moment des discussions et le défaut d'évaluation des années passées. C'est pourquoi, sur un certain nombre de thèmes listés ci-après, le CESER tient à faire quelques commentaires complémentaires aux ateliers du CPRDFP.

3) La conception de la formation professionnelle par le CESER : 3 aspects fondamentaux

Les savoirs de base

- Même si les chiffres exacts ne sont pas connus, le CESER a pris conscience des difficultés rencontrées par une part non-négligeable de la population régionale dans **l'acquisition et la conservation des savoirs de base**, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. Cette question, aujourd'hui abordée prioritairement au niveau de l'État, dont c'est la compétence, doit aussi être étudiée par la Région, car il s'agit bien d'un enjeu de formation professionnelle.
- **La compétence et la qualification** sont deux notions bien distinctes mais généralement confondues. L'Éducation Nationale et l'entreprise n'ont pas la même approche. La mission de la Région pourrait être de prendre l'initiative d'une expérimentation, menée par l'Éducation Nationale et les professionnels, permettant de trouver la meilleure articulation possible entre d'une part la formation dispensée dans le système initial ou continu et d'autre part les demandes des entreprises qui font face à des métiers en perpétuelle évolution.

L'adéquation emploi/formation

- Le CESER porte une attention particulière à **l'approche territoriale** de la question emploi/formation. Une vision par bassin de vie ou par territoire de projet est nécessaire afin de prendre en compte les spécificités territoriales. Il serait logique que les communautés de communes ou les communautés d'agglomération, qui ont déjà un rôle dans le développement économique, se voient attribuer le rôle d'animateur de leur territoire en matière de formation.
- **La combinaison des attentes et des besoins** est complexe. Elle suppose de travailler à la fois sur l'employabilité des personnes, sur les conditions d'exercice des métiers et d'avoir une vision prospective des métiers et de leurs évolutions. La réactivité et l'adaptabilité, tant des publics que des organismes de formation, sont difficiles à mettre en œuvre, mais souhaitables.

Par ailleurs, le nombre de contrats d'objectifs doit être augmenté, car ils sont unanimement reconnus comme un excellent outil de travail.

- **L'articulation des formations initiales et professionnelles** doit être repensée. L'Éducation Nationale conserve tout son rôle dans l'enseignement des savoirs fondamentaux et dans la formation professionnelle initiale. Cependant, elle ne doit pas chercher systématiquement à maintenir les élèves dans le système initial le plus longtemps possible, dans la mesure où d'autres voies de formation seraient plus adaptées.

Le CESER encourage la recherche de solutions pour pérenniser les relations entre les entreprises et l'Éducation Nationale, dont la qualité repose encore trop sur la seule bonne volonté des individus.

L'enseignement supérieur

- ➔ Le CESER plaide pour la création d'un **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) normand**. Les porteurs historiques du projet (les trois universités normandes, l'INSA et l'ENSICAEN) doivent mettre tout en œuvre pour :
 - d'une part, accélérer la création de cette structure, sans laquelle la Normandie est pénalisée dans sa visibilité nationale et internationale, et réduit sa capacité à être retenue pour les grands appels à projets et leurs financements (exemple récent : le programme *Investissements d'Avenir*),
 - d'autre part, élargir le PRES à des acteurs privés, tels que l'ESIGELEC, l'ESITPA, Rouen Business School, etc...

Le Conseil Régional se doit d'engager toute son influence pour faire aboutir ce projet majeur.

- ➔ Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des cinq dernières années pour accroître **l'attractivité** de l'enseignement supérieur normand. Cependant, il reste encore beaucoup à faire en matière d'attractivité dans la région. Le CESER attire l'attention sur les différents leviers de développement de l'attractivité étudiante, à savoir des logements en nombre suffisant et en bon état, une offre culturelle et sportive dynamique, des transports performants et des actions en faveur des offres d'emplois saisonniers.
- ➔ Le CESER souhaite encourager le développement de **l'alternance** (des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation) dans le supérieur et incite la Région à s'investir plus fortement dans cette voie, sans pour autant que cela se fasse au détriment des niveaux de formation inférieurs.

4) Prise en compte par le CPRDFP de ces positions

L'outillage mis en œuvre afin de mieux comprendre **la relation emploi/formation** est globalement satisfaisant. Les travaux réalisés par le CREFOR, les branches professionnelles et les acteurs locaux de la formation et de l'orientation ont permis de dégager des connaissances précises dont le CPRDFP se fait l'écho.

Le dispositif des **contrats d'objectifs** est unanimement reconnu et fait l'objet d'attentes multiples. A ce propos, le CESER salue la volonté d'intégrer des domaines d'activités actuellement non couverts par les contrats, telles que les activités culturelles, artistiques ou sportives, ainsi que la prise en compte des « fonctions ou métiers transverses ».

La pertinence de l'approche de la relation emploi/formation **à l'échelle des territoires** est reconnue par le CPRDFP, ce dont le CESER se félicite : bien que rendue difficile par la multiplicité des découpages, les communautés de communes ou d'agglomérations sont à même de participer à la remontée des besoins économiques.

En revanche, la place faite à **l'enseignement supérieur** est nettement insuffisante. Le CPRDFP affirme seulement la nécessité de travailler sur l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur. Même si le CESER partage ce point de vue, il est en outre indispensable de mener un travail de fond sur la qualité des formations, des laboratoires, des écoles doctorales et sur l'intensité de leurs collaborations, qui devra se traduire par l'aboutissement en urgence du projet de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Concernant **les savoirs de base**, le CPRDFP constate la nécessaire prise en compte des publics qui appellent une « offre différenciée », notamment dans les situations d'illettrisme. Au-delà de cette intention, la Région doit réellement mettre tout en œuvre afin de répondre à un problème qui se pose avec une gravité particulière en Haute-Normandie.

Sur la question de **l'orientation**, le CESER partage le constat selon lequel la multiplicité des acteurs nuit à la lisibilité pour le public et pour les acteurs eux-mêmes. Bien que la diversité des lieux d'accueil soit un facteur de proximité que l'on ne peut qu'approuver, il importe de mettre en place un guichet au service du grand public, implanté sur l'ensemble du territoire, qui permettrait de décroisonner les différents services d'orientation. La Cité des Métiers a vocation à tenir ce rôle fédérateur, comme l'a rappelé le rapport sur « l'orientation tout au long de la vie ». De surcroît, des actions de communication ciblées doivent être menées afin d'informer les publics de la variété des clés d'entrée dans le système d'orientation.

L'élévation du niveau de qualification des haut-normands est bien entendu une priorité que le CESER partage, quel que soit le statut (jeunes en formation initiale, demandeurs d'emplois, salariés...) mais aussi quels que soient l'âge, l'origine et le sexe de la personne.

5) Conclusion

En conclusion, le CESER émet un avis favorable sur le projet de CPRDFP. Toutefois, il conviendra d'être attentif à l'articulation et à la compatibilité de ce document avec les grandes orientations du **Contrat Régional de Développement Économique** (CRDE), notamment sur la façon d'appréhender les grandes mutations de l'économie locale. Rappelons que le lien emploi/formation ne doit pas être déconnecté des territoires de projets et que les responsables locaux doivent à ce titre faire l'objet d'actions de sensibilisation.

Enfin, le CESER sera particulièrement vigilant quant au **processus d'évaluation** du CPRDFP, dont les modalités seront fixées ultérieurement par le Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie (CNFPTLV). Le CESER souhaite être associé au processus d'évaluation au niveau régional. Dans ce cadre, des indicateurs devront rapidement être mis en place afin de permettre des ajustements au plus près des besoins.

DÉCLARATION DES GROUPES

**DÉCLARATION DE MADAME NICOLE GOOSSENS AU TITRE DE L'UNION
RÉGIONALE DES SYNDICATS CFDT DE HAUTE-NORMANDIE SUR LE
PROJET D'AVIS CONCERNANT LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)**

Malgré une concertation dans un calendrier très serré, presque à marche forcée, la participation, l'implication des acteurs de la Région ont été fortes. La CFDT a été partie prenante et ses demandes ont été écoutées, notamment sur nos exigences de qualité de la formation. Les enjeux et orientations sont largement partagés, c'est rassurant.

Rappelons le lien formation, qualification et emploi avec la volonté CFDT d'élever le niveau de compétences des actifs de notre Région.

Nonobstant quelques lacunes, le document qui a été contractualisé entre le Préfet, le Recteur et le Président du Conseil régional est l'un des premiers à être finalisé sur le plan national et c'est ensuite que ça démarre. La CFDT sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre des mesures, sur l'avancement des contenus et surtout sur les moyens !

C'est au sein du CCREFP que se fera le suivi de ce contrat. Même s'il est démontré aujourd'hui que nous avons appris à travailler ensemble, se pose un certain nombre de questions :

- Quels seront les lieux stratégiques tant opérationnels que de gouvernance ?
- Quelle sera l'articulation avec les territoires et les branches ?
- Quelle sera la contribution de l'Etat via les moyens de l'Education nationale sans cesse diminués, réduits, rognés et de la capacité de financement via la Direccte ?
- Mais aussi l'interrogation de la place, en Région Haute Normandie du dialogue social et de la parole des actifs via les Organisations Syndicales ?

Même avec ces remarques, la CFDT votera ce projet d'avis.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JACQUES BRIFAUT AU TITRE DES
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LE
CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES (CPRDFP)**

Monsieur le Président, sur l'avis en général je n'ai pas de commentaires particuliers à faire, mais un commentaire sur un point de l'avis qui concerne à la fois cet avis-là et un précédent, qui est le PRES.

Effectivement, j'ai entendu tout à l'heure les explications données par M. OZKUL (déclaration dans l'avis sur les enjeux de la LNPN) sur le fait que le retard éventuel à la mise en place d'un PRES serait de la responsabilité du plus haut niveau de l'Etat.

Ceci préfigure simplement une réponse et un atermolement dans la mise en place qui ne sont pas acceptables.

Je voulais simplement le dire. Je pense ne pas être seul à exprimer ce type de position, parce que renvoyer la balle sur d'autres, alors que cela fait cinq ans qu'on attend, c'est quand même un peu trop.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR HUGUES SANSON AU TITRE DU COMITÉ
RÉGIONAL CGT DE NORMANDIE SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LE
CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES (CPRDFP)**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La CGT revendique un véritable droit individuel à une formation solide et qualifiante pour tous.

Celle-ci doit assurer à chaque personne une qualification indispensable pour son activité, pour la maîtrise de son parcours professionnel comme pour son développement personnel.

Ainsi, si pour certains, la formation professionnelle ne serait qu'un pis-aller, une occupation entre deux périodes d'activité ou un substitut au travail, pour la CGT elle est beaucoup plus que cela : elle est facteur de progrès, de dynamisme économique et social et d'émancipation des personnes.

La finalité recherchée doit être l'épanouissement personnel et professionnel débouchant sur une réelle évolution salariale par la reconnaissance des qualifications.

Dans ce cadre, et au regard des évolutions profondes que connaissent les processus de travail, il est évident que la formation professionnelle nécessite aujourd'hui plus que jamais d'importants moyens, tant matériels, qu'humains.

L'élaboration du Contrat de Plan Régional Des Formations Professionnelles a été réalisée à marche forcée en quelques mois.

Si certaines propositions qui sont faites semblent répondre aux enjeux, d'autres laissent un goût d'inachevé.

Certes, on nous rétorque que nombre d'entre elles vont évoluer, s'étoffer ou s'affiner : nous l'espérons.

Dans tous les cas et dans toutes les instances où elle siège la CGT sera très attentive à ces évolutions de même, à l'instar du CESER, elle sera particulièrement vigilante quant à l'évaluation du CPRDFP.

Cette évaluation devra permettre de mesurer si la politique déclinée dans le CPRDFP produit bien les effets attendus, donc de voir si les engagements contractualisés par les signataires sont bien tenus.

C'est en tenant compte de ce contexte que notre groupe a décidé de se positionner sur le projet d'avis du CESER sur le contrat régional de développement des formations professionnelles.

Nous partageons et faisons nôtres les remarques préalables de l'avis en revanche nous sommes plus réservés tant sur le fond que sur la forme, sur le contenu de certains paragraphes de la conception de la formation professionnelle par le CESER figurant dans les parties 3 et 4.

De même, nous nous étonnons que ce projet d'avis qui exprime, nous semble-t-il, un vrai sentiment d'insatisfaction ou de frustration, trouve sa conclusion par un avis favorable.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

DÉCLARATION DE MONSIEUR ALAIN GOUSSAULT AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE DES ENTREPRISES D'INSERTION DE HAUTE-NORMANDIE SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)

L'U.R.E.I. se réjouit de la volonté, exprimée, dans le contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, d'augmenter le nombre de contrats d'objectifs.

En effet, il est urgent et nécessaire d'établir un contrat d'objectif "économie sociale et solidaire" afin de développer des actions de formation et de professionnalisation des différents membres de ces communautés entrepreneuriales :

Dirigeants, bénévoles ou salariés, encadrants, salariés et porteurs de projets

Leurs missions et leurs pratiques à plus value humaine et environnementale nécessitent l'organisation de formations spécifiques.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR HUBERT VAUDRY AU TITRE DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE SUR LE PROJET D'AVIS
CONCERNANT LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES
FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)**

Monsieur le Président.

J'avais fait, en Bureau, une intervention pour dire que je n'étais pas tout à fait d'accord avec l'avant-projet d'avis qui nous avait été présenté, ce qui m'a valu d'être associé aux travaux de la 5^{ème} Commission et je remercie Jean-Luc LÉGER de m'avoir invité à participer à ces travaux.

Le projet final ici ne satisfait que partiellement mes souhaits, le problème portant sur l'attractivité de l'Enseignement Supérieur.

C'est donc à la page 4 et aux lignes 18 à 23 qu'on a l'impression que l'attractivité de l'Enseignement Supérieur se résume à la qualité de vie des étudiants. On y lit « qualité du logement, des transports, de l'emploi saisonnier, etc. » et donc j'avais cru bon de souligner que vis-à-vis du monde de la Recherche que je représente ici l'attractivité de l'Enseignement Supérieur c'est aussi la qualité des formations, la qualité des laboratoires, la qualité des écoles doctorales, l'ouverture à l'international, etc.

Ceci a été pris en compte dans le chapitre 4, mais c'est un petit peu décalé, si je peux m'exprimer ainsi, parce que toute la partie attractivité de l'Enseignement Supérieur continue à se résumer à ces problèmes de qualité de vie.

Je voudrais dire que pour attirer non pas la plus grande masse des étudiants, mais les meilleurs étudiants, il y a d'autres critères à faire valoir qui sont justement ceux rappelés à la fin de la page 4.